

REMORQUES PORTE-BATEAU

**Guide d'utilisation
Garantie Constructeur**



Siège social :

MECANOREM S.A.S.
100 rue Petit
75019 PARIS – France

www.mecanorem.com

S.A.S. au capital de : 550 000 €
N° TVA : FR 583 123 00213
RC Cherbourg B 321 300 213
Siret 321 300 213 00013

NAVICA™
©2007-2008 NAVICA™
Tous droits réservés
Traduction, photocopies ou reproduction, même partielles, interdites sans le consentement écrit de NAVICA™



NAVICA™

B.P. 305 – Route de St-Sauveur
50700 VALOGNES – France

Tél. : +33 (0) 2 33 95 24 80
Fax : +33 (0) 2 33 95 07 88
<http://www.navica.fr>

Nous vous remercions d'avoir porté votre choix sur une remorque NAVICA™.

Le présent **guide d'utilisation** synthétise tous les éléments concernant l'utilisation mais aussi l'entretien et la maintenance de votre remorque NAVICA™.

Nous vous conseillons de lire attentivement ce guide avant l'utilisation de votre remorque, cela afin de vous familiariser avec tous les éléments et sous-ensembles composant votre nouveau véhicule routier.

Une utilisation en adéquation avec ce guide ainsi qu'un entretien périodique vous permettra de garantir la longévité de votre remorque. C'est en outre une des conditions permettant la validation de la garantie constructeur.

Ces considérations prises en compte, nous vous souhaitons de longues années d'utilisation en toute sécurité de votre remorque NAVICA™.

Information concernant l'utilisation et les informations contenues dans ce guide

Ce guide est commun à l'ensemble de la gamme de remorques porte-bateaux NAVICA™ et couvre la plupart des équipements et options disponibles.

Certains équipements sont livrés avec leur notice propre ; par conséquent ils ne seront pas traités par le présent guide. Nous vous invitons vivement à les conserver ensemble.

L'ensemble des informations contenues dans ce guide est actualisé au moment de la parution de celui-ci. Néanmoins, nous nous réservons le droit d'y apporter des modifications dues entre autres à des améliorations de nos produits, à tout moment et sans préavis.

N'oubliez pas de conserver précieusement ce manuel, qui vous sera utile lors de vos entretiens périodiques et de le confier si vous venez à vendre votre bien à son nouveau propriétaire.

La dernière version de ce guide est disponible en téléchargement légal sur Internet à l'adresse suivante : www.navica.fr

NAVICA™

©2007-2008 NAVICA™

Tous droits réservés

Traduction, photocopies ou reproduction, même partielles, interdites sans le consentement écrit de NAVICA™

NAVICA™

B.P. 305 – Route de St-Sauveur
50700 VALOGNES – France

Tél. : +33 (0) 2 33 95 24 80

Fax : +33 (0) 2 33 95 07 88

<http://www.navica.fr>

REGLEMENTATION

Normes	6
Code de la route	8
Immatriculation	9
Permis de conduite	9

CONDUITE SUR ROUTE

Précautions particulières	10
---------------------------	----

UTILISATION COURANTE

Arrimage du bateau	11
Attelage - dételage de la remorque	12
Mise à l'eau et sortie	13

FONCTIONNEMENT & ENTRETIEN

Attelage	15
Treuil	16
Essieu - moyeux, freinage	17
Pneumatiques et jantes	20
Roue de secours	21
Châssis mécano - soudé - boulonné	22
Eclairage et signalisation	23

INSPECTION TECHNIQUE /

INTERVALLES D'ENTRETIEN COURANT	24
--	----

GARANTIE	27
-----------------	----

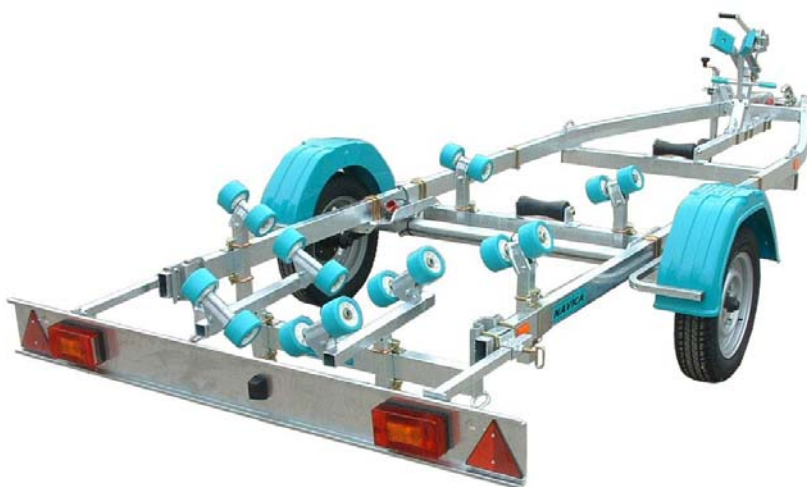
LEXIQUE	31
----------------	----

NOTES	32
--------------	----

NAVICA™ NK 351®



NAVICA™ NX 1101 F®



Toutes les photos de cette notice sont non-contractuelles.

Normes

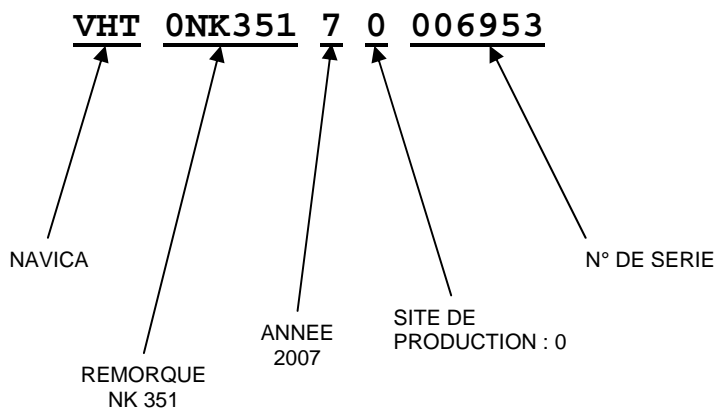
Les remorques sont des véhicules routiers à part entières et sont régis par la législation européenne et le code de la route dès lors qu'ils empruntent la voie publique.

Identification

Les remorques sont marquées d'un numéro à 17 caractères normalisé :

- *Le code international du constructeur (3 digits),*
- *Le type de la remorque (6 digits),*
- *Le code de l'année de production (1 digit),*
- *Le code du site de production (1 digit),*
- *Le numéro de série (6 digits).*

Exemple :



Ce numéro unique est directement frappé sur le châssis de la remorque.

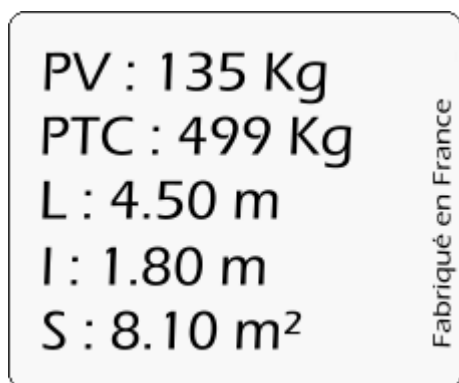
**ATTENTION ! Ces marquages doivent rester clairs
et parfaitement lisibles.**

Plaque de tare

La plaque de tare apposée elle aussi sur le châssis ou le timon de la remorque indique les informations relatives aux dimensions et aux capacités de celle-ci. Les valeurs de capacité ne doivent jamais être dépassées.

TOUTE SURCHARGE ANNULE LA GARANTIE

Exemple :



Sur cette plaque sont mentionnés :

- *Le poids "à vide" de la remorque (Kg),*
- *Le poids total autorisé en charge de la remorque (Kg),*
- *La longueur de la remorque (m),*
- *La largeur de la remorque (m),*
- *La surface au sol de la remorque (m²).*

Code de la route

Les poids des bateaux, annoncés par les constructeurs sont à prendre avec une marge de sécurité de 20%, les accessoires n'étant pas compris dans le poids énoncé.

Le PTAC et le PTRAC sont contrôlés sur la voie publique par les forces de l'ordre. La surcharge de la remorque peut entraîner une amende de 25€ à 100€ (art. R-238), une perte de points sur le permis de conduire, une peine de prison (8 jours), ainsi qu'une mise en fourrière. Il est donc important de respecter les poids maximums autorisés par la remorque.

En cas d'accident, seul ou contre un tiers, votre responsabilité sera entièrement engagée en cas d'infraction de surcharge quel que soit le responsable de l'accident.

La remorque doit être déclarée auprès de votre assurance automobile.

Freinage :

Un système de freinage doit équiper la remorque dans les 2 cas suivants :

- *PTAC de la remorque > 750 kg,*
- *PTAC de la remorque > ½ du PV du véhicule tracteur.*

Seules sont dispensées de l'obligation des freins de remorques uniques sous la double condition que leur poids total autorisé en charge (PTAC) ne dépasse pas 750 kg ni la moitié du poids à vide du véhicule tracteur.

Exemple : si vous utilisez un véhicule tracteur d'une masse à vide de 1200 kg, la remorque non freinée pouvant être tractée aura un PTAC maxi de 600 kg.

Toutes les remorques d'un PTAC supérieur à 750 kg doivent être freinées.

Immatriculation

Une remorque est un véhicule à part entière et est par conséquent, soumise à certaines contraintes imposées par le code de la route.

Les remorques ayant un PTAC > 500 kg font l'objet de certaines démarches administratives :

- *Demande de déclaration de mise en circulation,*
- *Demande de carte grise,*
- *Délivrance d'un certificat de vente*
- *Délivrance des documents de conformité.*

Ces documents sont à remettre en préfecture immédiatement après l'acquisition.

Le temps d'obtenir l'immatriculation définitive, la remorque doit être identifiée par une plaque réglementaire inamovible portant un numéro en WW.

Permis de conduire

Pour tracter une remorque, le permis B suffit si :

- *Le PTAC de la remorque > 750 kg, mais celui-ci est \leq PV du véhicule tracteur et somme des PTAC (remorque + véhicule) \leq 3500 kg.*

Le permis E(B) est nécessaire si :

- *Le PTAC de la remorque > 750 kg, et PTAC > PV du véhicule tracteur,*
- *Le PTAC de la remorque > 750 kg, et somme des PTAC (remorque + véhicule) > 3500 kg.*

ATTENTION ! Ne jamais dépasser le PTR.A.

Précautions particulières

La conduite de votre remorque attelée à votre voiture nécessite de prendre en compte quelques considérations supplémentaires.

La largeur de votre bateau peut être supérieure à celle de votre voiture vous imposant certains axes routiers plus que d'autres.

La longueur de l'ensemble (voiture + remorque) va de part son poids, pénaliser les reprises de votre voiture et il faudra modifier votre conduite en fonction.

L'inertie de l'ensemble qui a augmenté est à prendre en compte pendant la conduite.

Le passage dans les intersections devra se faire "plus large" et demandera de ne pas s'engager dans des endroits trop étroits.

Les manœuvres d'évitement sur la route deviennent beaucoup plus difficiles à négocier.

Les distances de freinage sont augmentées et demande une anticipation supérieure à l'habitude.

L'ensemble (voiture + remorque) peut être soumis à des oscillations au niveau de l'attelage (problème connu des caravaniers), plusieurs causes possibles :

- *Manque d'appui sur l'attelage,*
- *Manque de pression dans les pneus de la remorque,*
- *Manque de pression dans les pneus de la voiture (+0.2 bars),*
- *Centre de gravité de la remorque trop haut, abaisser au maximum le bateau.*

Arrimage du bateau

Le bateau doit être parfaitement arrimé à la remorque.

Le câble ou la sangle du treuil doit s'enrouler dans celui-ci de manière horizontale ou en plongeant vers l'avant afin de tirer l'étrave du bateau vers le bas contre les patins de butée d'étrave.



L'arrimage du bateau doit être réalisé avec des sangles ou des cordes en tirant le nez et la poupe du bateau vers le bas ; sur la remorque, des anneaux pour passer les cordages et/ou sangles sont prévus à cet effet.

Attelage de la remorque

Ouvrir l'attache à boule en remontant la poignée vers le haut et en la basculant vers l'avant.

Présenter le crochet de la remorque au dessus de la boule de la voiture (si besoin, donner quelques tours de roue jockey afin d'élever le niveau de la remorque).

Descendre la remorque sur la boule de la voiture en faisant quelques tours de roue jockey. Remonter totalement la roue jockey et bloquer la en hauteur. Pour les longs trajets, il est recommandé d'enlever complètement la roue jockey.

Connecter la fiche électrique mâle dans la prise femelle de la voiture.

Tester le bon fonctionnement des feux de la rampe.

Dételage de la remorque

Retirer la fiche électrique et reposer celle-ci sur le support prévu à cet effet.

Actionner le frein de parc (remorque freinée), descendre la roue jockey, tirer à fond sur la poignée d'attelage ; Donner quelques tours de roue jockey afin de surélever la remorque et la dégager de la voiture.

Nota : Ne jamais laisser le frein de parc serré lors d'un stationnement prolongé.

Pour les remorques freinées, un câble de sécurité de freinage est à attacher et à ôter lors des attelage-dételage de la remorque.

Mise à l'eau

Les phases de mise à l'eau et sortie d'eau sont des manœuvres délicates qui doivent requérir toute votre attention. Il est déconseillé de vouloir mettre à l'eau, seul.

Retirer la rampe de feux et ramasser le câble électrique.

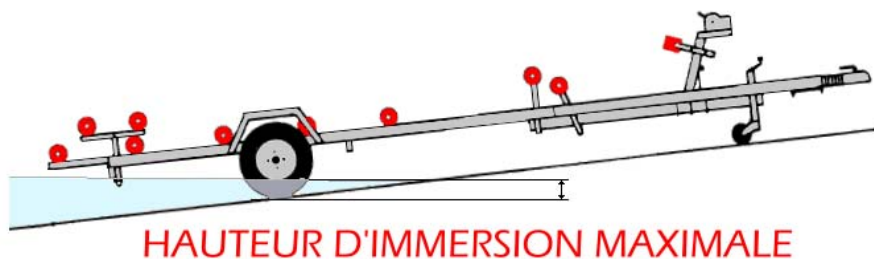
Reculer la remorque dans la cale de mise à l'eau en prenant soin de ne mettre au maximum que la couronne de pneu des roues dans l'eau (fig. ci-dessous) sous peine d'annulation de garantie! La jante, le moyeu et l'essieu doivent rester au sec.

Pendant la mise à l'eau, la remorque doit être attachée au véhicule tracteur qui lui doit avoir les freins serrés.

Ôter les sangles d'arrimage, basculer ensuite la remorque (si modèle "cassant"). Accompagner la descente du bateau avec le treuil en faisant attention de ne pas le laisser s'emballer.

Dans le cas d'un modèle basculant, re-verrouiller la remorque avant d'aller la parquer plus loin.

HAUTEUR MAXIMALE D'IMMERSION DANS L'EAU (COURONNE DU PNEU)



Sortie de l'eau

Reculer la remorque dans la cale de mise à l'eau en prenant soin de ne mettre que la couronne de pneu des roues dans l'eau sous peine d'annulation de garantie!

ATTENTION ! à la marée et au flux et reflux des vagues!

Pendant toute la remontée, la remorque doit être attachée au véhicule tracteur qui lui doit avoir les freins serrés.

Désengager le treuil et attacher le bateau à son anneau d'étrave. Réengager le treuil et remonter le bateau doucement sur les rouleaux de la remorque. Pour les remorques équipées, utiliser le système basculant pour "casser" la remorque en deux parties, puis re-verrouiller l'ensemble.



Vérifier le bon positionnement du bateau sur la remorque. Contrôler la bonne pente du câble ou de la sangle du treuil.

Arrimer le bateau avec ses sangles.

Remonter, brancher et contrôler le bon fonctionnement de la rampe de feux avant de repartir.

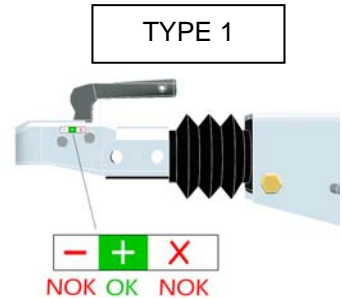
Attelage

L'attelage peut être équipé d'un témoin verrouillage.

Il en existe 2 types :

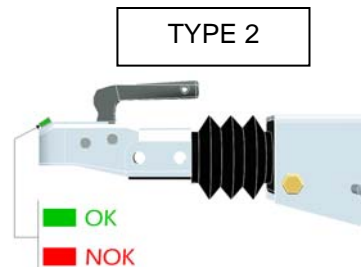
Pour le type 1, l'index de l'attache doit se trouver en face du symbole "+" sur fond vert en position attaché.

En tirant sur la poignée, le curseur passe alors sur la position "-" rouge sur fond blanc indiquant que la remorque est détachée.



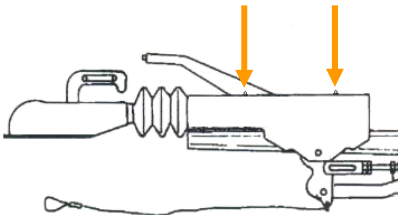
Pour le type 2, il s'agit d'un témoin vert qui apparaît sur l'attache à boule lorsque la remorque est correctement verrouillée.

A l'inverse, il disparaît laissant voir un bouton rouge lorsque l'attache à boule n'est pas attachée.



Entretien :

La boule de l'attelage et l'attache de la remorque doivent être en permanence propres et graissés.



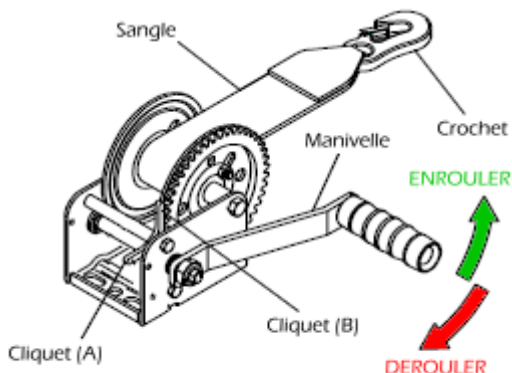
Pour les remorques freinées, il convient de graisser le coulisseau du système de freinage grâce aux 2 graisseurs situés sur le dessus de l'attache à boule.

Treuil

Le treuil doit être maintenu propre, son cliquet et sa poulie graissés.

Pour désengager le treuil et dérouler le câble ou la sangle afin de mettre à l'eau le bateau, il faut basculer le cliquet en position (B).

Pour remonter le bateau, il faut réengager le treuil en basculant le cliquet sur la position (A).



Les sens d'enroulement et déroulement sont indiqués ci-contre.

Attention au sens d'enroulement sur le tambour du treuil lors d'un changement de câble ou sangle.

En période d'inactivité, tous les 2 mois, il est bon de dérouler et d'enrouler le câble ou la sangle du treuil sur toute la longueur.

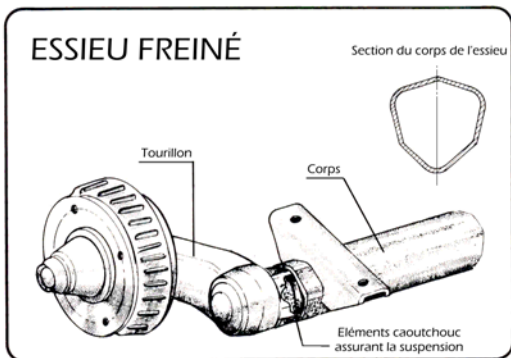
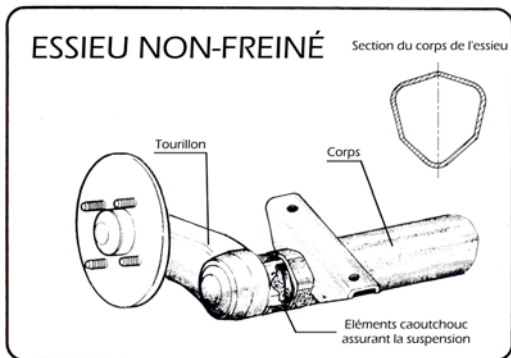
Essieu - moyeux, freinage

Votre remorque est équipée d'un ou plusieurs essieux freinés ou non à suspension par éléments caoutchouc.

Toutes les réparations concernant un essieu ne doivent être faites que par le fabricant.

Toutes les soudures, perçages ou autres modifications des corps d'essieux sont strictement interdits et font perdre l'homologation de ceux-ci ; entraînant par la même, l'annulation de votre garantie.

Reconnaître son type d'essieu :



Les plaques d'identification des essieux sont serties au milieu du corps d'essieu.

Après 2.000 km parcourus, ou tous les 6 mois ou lors de l'hivernage, le jeu axial du roulement du moyeu de roue est à contrôler. Lever la remorque à l'aide d'un cric, desserrer le système de freinage si présent. Faire tourner les roues et vérifier qu'elles tournent librement et sans frottement sur les fusées de moyeu.

Si le jeu est trop important, il faut alors procéder à un réglage du jeu.

- *Démonter le chapeau de moyeu (Rep. 19),*
- *Sortir la goupille de retenue de l'écrou à créneaux (Rep. 18),*
- *Resserrer l'écrou à créneaux jusqu'à sentir une résistance à la rotation,*
- *Utiliser si possible une clé dynamométrique afin de réaliser un serrage à un couple de 50 Nm,*
- *Effectuer un remplacement de la graisse,*
- *Remettre la goupille et le chapeau de moyeu.*

Dans tous les cas, il faut procéder à un graissage des roulements.

Nous vous conseillons de faire réaliser ces opérations par un professionnel.

ATTENTION ! Un serrage trop élevé endommage les roulements.

Frein de stationnement

Actionnement : Tirer sur la poignée jusqu'à la position verticale pour tendre le cylindre ressort à la timonerie de frein.

Libération : Pour desserrer le frein à main, on continue à le serrer tout en appuyant sur le bouton au levier et en abaissant celui-ci en avant.

ATTENTION ! Ne pas laisser le frein de stationnement serré pendant une période d'immobilisation prolongée (ex : hivernage).

Frein à inertie :

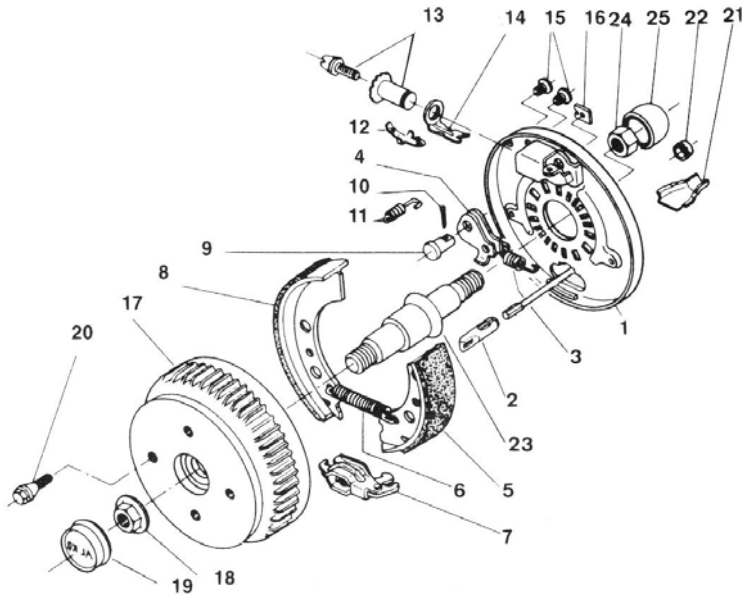
Le frein à inertie et le frein qui agit pendant la route.

Le tube de glissement est à graisser tous les 1.000 km ou 2 fois par an avec une graisse polyvalente.

Garnitures de frein :

Les garnitures de freins sont à contrôler tous les 5.000 km ou 1 fois par an.

Opération de renouvellement des garnitures :



- *Démonter la roue,*
- *Dévisser et retirer le chapeau de moyeu (Rep. 19),*
- *Dévisser l'écrou à collerette (Rep. 18),*
- *Ôter le tambour pour accéder aux mâchoires de frein (Rep. 5),*
- *Libérer les mâchoires du ressort de traction (Rep. 3) et des ressorts latéraux (Rep. 6),*
- *Nettoyer l'intérieur du flasque et du tambour,*
- *Placer les nouvelles garnitures,*
- *Remonter l'ensemble en procédant inversement.*

LES ROULEMENTS "ETANCHES" DES "MOYEURS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE CONTRÔLES TOUS LES ANS PAR UN AGENT AGREE PAR LE CONSTRUCTEUR

Pneumatiques et jantes

Les roues ne doivent être immergées dans l'eau qu'à la couronne de pneu. La jante ne doit pas être immergée sous peine d'oxydation rapide par le sel.

Les jantes des roues sont spécifiques et ne peuvent être remplacées par des jantes automobiles.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble voiture / remorque - bateau, il convient de vérifier la pression des pneumatiques avant toute utilisation.

Les pressions de gonflages sont rappelées sur la remorque, une étiquette jaune est collée à l'avant du timon ou sur le garde boue droit.

Rappel des pressions de gonflage :

BAR	PNEU	Avant utilisation vérifier votre PRESSION DE GONFLAGE
2.5	350 x 8	
3.5	400 x 8 4 PLY	
4.2	400 x 8 6 PLY	
3.2	450 x 10	
2.2	145 x 10	
3.5	500 x 10	
2.2	135 R 13	
2.5	135/70 R 13	
2.2	145 R 13	
2.5	145/70 R 13	
2.2	155 R 13	
2.2	155/70 R 13	
2.5	165/70 R 13	
2.3	165 R 13	
2.5	185/70 R 13	
2.3	175 R 14	
3.0	185 R 14	
2.5	185/70 R 14	
4.5	185 R 14 C	
4.5	215 R 14 C	
4.75	19 x 400	
6.2	155/70 R 12	
2.2	135 R 12	

Lorsque la remorque n'est pas utilisée, elle devrait être levée par cric, ceci évite la charge statique sur les pneus et par conséquent, une déformation éventuelle.

Les réparations sur les pneus sont à réaliser exclusivement par du personnel spécialisé.

Roue de secours

Le remplacement d'une roue ne peut être valide que si les dimensions (ex : 165/70 R 13), et les indices de charge (ex : 102), et de vitesse sont identiques (ex : M).

Remplacement d'une roue :

- *Desserrer les écrous de la roue concernée,*
- *Lever la remorque avec un cric en prenant appui entre le châssis et un sol ferme,*
- *Dévisser et enlever les écrous de roue,*
- *Remplacer la roue par la roue de secours,*
- *Remettre et revisser les écrous,*
- *Reposer la remorque,*
- *Finir le serrage des écrous.*

(Le matériel nécessaire pour le changement de roue n'est pas fourni.)

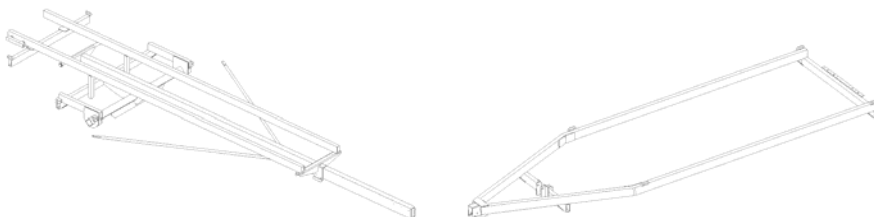
Couples de serrage des vis ou écrous de jantes :

Clé	Filetage	Couple de serrage
17 ou 19	M12 x 1.5	80 - 90 Nm
19	M14 x 1.5	110 - 120 Nm
23	M14 x 1.5	100 - 110 Nm
24	M18 x 1.5	270 - 280 Nm

Les roues de secours de plus de 2 ans ne sont plus convenables comme roues de roulement, elles sont à démonter et ne peuvent plus se prêter qu'à l'usage de roue de secours.

Châssis mécano - soudé et éléments de boulonnerie

Les éléments composant le châssis, longerons, supports d'essieux, traverses et ferrures sont entièrement galvanisés à chaud intérieur et extérieur.



Cette protection assure une durée de vie d'environ 50 années en milieu non-hostile. Cette protection peut chuter à 10 ans en milieu corrosif.

L'aspect brillant de la galvanisation fraîchement réalisée ne dure pas dans le temps. On considère par contre le processus de galvanisation terminé lorsque cette couche de protection devient terne.

La boulonnerie qui est électro-zinguée est beaucoup plus sensible aux environnements durs, sel, eau, etc... Il est donc très important de bien rincer votre remorque ou chariot de mise à l'eau, à l'eau douce après chaque utilisation.

La boulonnerie des roues est à changer tous les 3 "démontage - remontage". Il est recommandé de vérifier le serrage des vis de roue à la livraison de la remorque. Après 250 km, vérifier à nouveau le serrage, et ensuite de manière périodique.

Information concernant les dégâts du sel :

AVIS. Les dégâts du sel
Attention, l'hiver lorsque vous utilisez votre remorque sur les routes sur lesquelles du sel a été répandu, vous devez aussitôt rincer totalement votre remorque à l'eau douce car le sel déposé attaque la galvanisation. Il en est de même pour les immersions en eau de mer.

En aucun cas, nous ne pouvons être tenus responsable en cas de détérioration de votre remorque au sel.

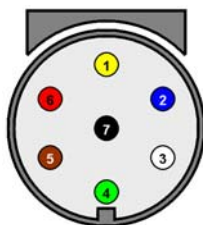
Eclairage et signalisation

Les remorques sont équipées d'un système d'éclairage comprenant :

- Feux de route,
- Feux de stop,
- Clignotants droit et gauche,
- Feu de brouillard.

Ce raccordement s'effectue par un connecteur à 7 broches.

Faisceau électrique (câblage du socle) :



Rep.		Utilisation	Couleur
1	L	Clignotant gauche	JAUNE
2	54G	Feu brouillard arrière	BLEU
3	31	Masse	BLANC
4	R	Clignotant droit	VERT
5	58R	Feu de route droit	MARRON
6	54	Feux stop	ROUGE
7	58L	Feu de route gauche	NOIR

BRANCHEMENT DIN EUROPEEN NORME ISO.DIS 1724

Dans les cas où le véhicule tracteur dispose d'un connecteur à 13 broches, il est possible de raccorder la remorque à l'aide d'un adaptateur (non fourni) vendu en accessoire.

ATTENTION ! Contrôler le bon fonctionnement des feux avant chaque trajet.

Les ampoules de phares endommagées se remplacent en dévissant les cabochons en plastique des feux. Il faut respecter les puissances et tensions des ampoules remplacées.

Feu	Ampoule
Feux de route	Graisseur 12V - 5W
Feux de stop	Graisseur 12V - 21W
Clignotants	
Feu de brouillard	Navette 12V - 5W
Feux de gabarit	
Feux latéraux oranges	


Le premier contrôle doit être effectué dans l'année suivant la livraison et les roulements "étanches" des moyeux doivent être contrôlés tous les ans sous peine d'annulation de garantie.




Date d'intervention :

Opérations à réaliser sur toutes les remorques	Opérations à réaliser sur les systèmes de freinages
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état châssis et des ensembles boulonnés	<input type="checkbox"/> Dépoussiérage, contrôle des tambours et garnitures
<input type="checkbox"/> Contrôle du support de fixation de(s) l'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la commande de frein
<input type="checkbox"/> Contrôle du(es) corps d'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état des gaines et câbles.
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état de suspension de(s) l'essieu(x)	<input type="checkbox"/> Réglage complet du système de freinage
<input type="checkbox"/> Contrôle du jeu des roulements des moyeux (sur cric)	
<input type="checkbox"/> Graissage des roulements de moyeux.	
<input type="checkbox"/> Contrôle de la pression des pneus et de l'état des valves	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la tête d'attelage	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage du treuil.	
<input type="checkbox"/> Nettoyage, graissage de la roue jockey	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et contrôle du faisceau électrique	
<input type="checkbox"/> Contrôle du bon fonctionnement des feux et lanternes	
	<p>Cachet de l'agent :</p> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 20px; width: 150px; margin: 0 auto;"> <p style="font-size: 24px; font-weight: bold; margin: 0;"><i>NAVICA</i></p> </div>


Date d'intervention :

Opérations à réaliser sur toutes les remorques	Opérations à réaliser sur les systèmes de freinages
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état châssis et des ensembles boulonnés	<input type="checkbox"/> Dépoussiérage, contrôle des tambours et garnitures
<input type="checkbox"/> Contrôle du support de fixation de(s) l'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la commande de frein
<input type="checkbox"/> Contrôle du(es) corps d'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état des gaines et câbles.
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état de suspension de(s) l'essieu(x)	<input type="checkbox"/> Réglage complet du système de freinage
<input type="checkbox"/> Contrôle du jeu des roulements des moyeux (sur cric)	
<input type="checkbox"/> Graissage des roulements de moyeux.	
<input type="checkbox"/> Contrôle de la pression des pneus et de l'état des valves	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la tête d'attelage	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage du treuil.	
<input type="checkbox"/> Nettoyage, graissage de la roue jockey	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et contrôle du faisceau électrique	
<input type="checkbox"/> Contrôle du bon fonctionnement des feux et lanternes	
	Cachet de l'agent :
	


Date d'intervention :

Opérations à réaliser sur toutes les remorques	Opérations à réaliser sur les systèmes de freinages
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état châssis et des ensembles boulonnés	<input type="checkbox"/> Dépoussiérage, contrôle des tambours et garnitures
<input type="checkbox"/> Contrôle du support de fixation de(s) l'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la commande de frein
<input type="checkbox"/> Contrôle du(es) corps d'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état des gaines et câbles.
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état de suspension de(s) l'essieu(x)	<input type="checkbox"/> Réglage complet du système de freinage
<input type="checkbox"/> Contrôle du jeu des roulements des moyeux (sur cric)	
<input type="checkbox"/> Graissage des roulements de moyeux.	
<input type="checkbox"/> Contrôle de la pression des pneus et de l'état des valves	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la tête d'attelage	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage du treuil.	
<input type="checkbox"/> Nettoyage, graissage de la roue jockey	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et contrôle du faisceau électrique	
<input type="checkbox"/> Contrôle du bon fonctionnement des feux et lanternes	
	Cachet de l'agent :
	

Date d'intervention :

Opérations à réaliser sur toutes les remorques	Opérations à réaliser sur les systèmes de freinages
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état châssis et des ensembles boulonnés	<input type="checkbox"/> Dépoussiérage, contrôle des tambours et garnitures
<input type="checkbox"/> Contrôle du support de fixation de(s) l'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la commande de frein
<input type="checkbox"/> Contrôle du(es) corps d'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état des gaines et câbles.
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état de suspension de(s) l'essieu(x)	<input type="checkbox"/> Réglage complet du système de freinage
<input type="checkbox"/> Contrôle du jeu des roulements des moyeux (sur cric)	
<input type="checkbox"/> Graissage des roulements de moyeux.	
<input type="checkbox"/> Contrôle de la pression des pneus et de l'état des valves	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la tête d'attelage	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage du treuil.	
<input type="checkbox"/> Nettoyage, graissage de la roue jockey	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et contrôle du faisceau électrique	
<input type="checkbox"/> Contrôle du bon fonctionnement des feux et lanternes	
	Cachet de l'agent :
	

Date d'intervention :

Opérations à réaliser sur toutes les remorques	Opérations à réaliser sur les systèmes de freinages
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état châssis et des ensembles boulonnés	<input type="checkbox"/> Dépoussiérage, contrôle des tambours et garnitures
<input type="checkbox"/> Contrôle du support de fixation de(s) l'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la commande de frein
<input type="checkbox"/> Contrôle du(es) corps d'essieu(x).	<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état des gaines et câbles.
<input type="checkbox"/> Contrôle de l'état de suspension de(s) l'essieu(x)	<input type="checkbox"/> Réglage complet du système de freinage
<input type="checkbox"/> Contrôle du jeu des roulements des moyeux (sur cric)	
<input type="checkbox"/> Graissage des roulements de moyeux.	
<input type="checkbox"/> Contrôle de la pression des pneus et de l'état des valves	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage de la tête d'attelage	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et graissage du treuil.	
<input type="checkbox"/> Nettoyage, graissage de la roue jockey	
<input type="checkbox"/> Nettoyage et contrôle du faisceau électrique	
<input type="checkbox"/> Contrôle du bon fonctionnement des feux et lanternes	
	Cachet de l'agent :
	

La présente garantie conventionnelle ne fait pas obstacle aux garanties légales prévues par le droit du pays dans lequel la remorque a été vendue au client

Les remorques conçues et fabriquées par NAVICA™ sont garanties contre tout vice de fabrication pendant une durée totale d'1 an sans limitation de kilométrage à compter de la date de facturation de la remorque.

Cette garantie est de convention expresse limitée au remplacement gratuit des pièces reconnues défectueuses et ne peut en aucun cas entraîner la responsabilité de NAVICA™ à raison des accidents de personnes ou de faits et/ou choses qui résulteraient de tels vices ou défauts.

Cette garantie couvre la remise en état ou l'échange gratuit (pièces et main-d'œuvre), à l'exception des cas ci-dessous.

Cas non pris en compte par la garantie :

- *Le remplacement des pièces ayant subi une usure normale en rapport avec l'utilisation et le kilométrage atteint (pneumatiques, garnitures de freins, roulements, éléments de suspension en caoutchouc, ampoule...),*
- *L'inobservation des règles d'entretien courant.*

Les modifications apportées à la remorque par le propriétaire ou un tiers non-agréé par le constructeur encourent l'annulation de la garantie.

- *Le ternissement des éléments galvanisés à chaud,*
- *Les dégâts dus à une utilisation hors règles fixées par le présent guide et les homologations de la remorque (surcharge de poids, immersion dans l'eau de mer...),*
- *Les dégâts dus à des accidents,*
- *Les dégâts dus à des phénomènes naturels.*

CONTROLE ET/OU CHANGEMENT DES ROULEMENTS "ETANCHES" ANNUEL OBLIGATOIRE

Code de la consommation :

L 211-4 : Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

L 211-5 : Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- *correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;*
- *-présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;*

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L 211-12 : L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

Code civil :

L 1641 : Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

L 1648, alinéa 1 : L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

Certificat de garantie

Exemplaire à conserver par l'acheteur

REFERENCE REMORQUE : P.T.A.C. :Kg

N° D'IDENTIFICATION : **VHT**

DATE D'ACQUISITION : / /

NAVICA

B.P. 305 – Route de St-Sauveur
50700 VALOGNES – France

Tél. : +33 (0) 2 33 95 24 80
Fax : +33 (0) 2 33 95 07 88
<http://www.navica.fr>

Cachet de l'agent :



Certificat de garantie

Exemplaire à renvoyer

REFERENCE REMORQUE : P.T.A.C. :Kg

N° D'IDENTIFICATION : **VHT**

DATE D'ACQUISITION : / /

NOM Prénom :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TYPE BATEAU :

TYPE MOTEUR :

Cachet de l'agent :

Le traitement auquel sont soumises vos données personnelles via ce certificat de garantie a pour but d'assurer la gestion et le suivi de cette garantie.

*Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification à la collecte des informations nominatives vous concernant qui pourra s'exercer en écrivant à l'adresse suivante :
NAVICA, BP 305, 50700 VALOGNES - France.*



Certificat de garantie

Exemplaire à conserver par l'acheteur

LA GARANTIE DOIT ETRE RETOURNÉE SOUS **8 JOURS** SUIVANT L'ACHAT
-----✂-----

Afranchir

Tarif
lettre

NAVICA

Route de St-Sauveur
B.P. 305

50 700 VALOGNES

F R A N C E

-----✂-----

P.T.A.C. : Poids Total Autorisé en Charge (Poids total de la remorque + la charge transportée).

P.V. : Poids à vide d'un véhicule (voiture ou remorque).

C.U. : Charge utile, charge que peut supporter la remorque,
 $C.U. = P.T.A.C. - P.V.$

P.T.R.A. : Poids Total roulant Autorisé,
 $P.T.R.A. = P.T.A.C. (voiture) + P.T.A.C. (remorque)$

